



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

L'État de Vaud augmente son soutien à la rénovation énergétique des bâtiments

Afin d'encourager les rénovations énergétiques et le recours aux énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment, l'Etat de Vaud accroît substantiellement les moyens à disposition des propriétaires et des communes. Quelques 75 millions de francs sont ainsi alloués en 2024 par le Programme Bâtiments dans le canton, avec notamment l'objectif de renforcer l'attractivité des pompes à chaleur lors du remplacement du chauffage dans les immeubles.

Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) souhaite donner une nouvelle impulsion à la rénovation énergétique et au recours aux énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Il s'agit d'un levier majeur pour renforcer la souveraineté énergétique du canton et atteindre les objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre fixés dans le Plan climat cantonal, à savoir une baisse de 50% à 60% d'ici 2030. Cette augmentation des subventions s'inscrit également dans la volonté du Canton de renforcer les soutiens publics et l'accompagnement des propriétaires vers la transition énergétique, en phase avec les objectifs annoncés dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie.

Pour 2024, ce sont donc près de 75 millions de francs qui sont mis à disposition des communes et des propriétaires vaudois par le Canton et la Confédération pour accompagner leurs travaux de rénovation, soit 15 millions de plus que l'année précédente. Ce budget record est le plus élevé des cantons suisses et provient du fonds cantonal pour l'énergie de l'État de Vaud, à hauteur de 34,2 millions, complétés de 40,4 millions issus de la taxe fédérale sur le CO₂.

Nouvelles subventions pour les PAC et le solaire

Cette enveloppe accrue comprend de nouvelles subventions pour l'installation de pompes à chaleur de grande puissance en remplacement de chauffages alimentés au gaz ou au mazout. Le but de ces augmentations, de l'ordre de 30% à 50% par rapport à 2023, est de stimuler l'installation de ces systèmes de chauffage dans les immeubles de logement ou dans les grands bâtiments. La subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) bénéficie également d'une hausse afin d'apporter un appui aux

propriétaires lors des différentes étapes et démarches d'un projet de rénovation.

Le Programme Bâtiment 2024 prévoit également une nouvelle subvention pour inciter les propriétaires qui effectuent des travaux d'isolation en toiture à monter des panneaux solaires photovoltaïques pour produire leur propre électricité. Le paquet contient encore une aide pour les labellisations des quartiers (Minergie et SNBS). Cette subvention s'adresse aux promoteurs ou aux communes qui souhaitent développer des écoquartiers labellisés prenant en compte non seulement les aspects énergétiques, mais également des critères environnementaux et de durabilité.

Un secteur stratégique

Représentant près de 45% de la consommation énergétique totale du pays, le bâtiment est sans conteste un domaine dans lequel d'importantes économies peuvent être réalisées. Il constitue un secteur d'autant plus stratégique qu'il pèse pour environ un tiers des émissions de CO₂ du pays. Les fonds alloués dans le cadre du Programme Bâtiment ont par ailleurs un impact bénéfique sur l'économie vaudoise. En effet, les quelques 60 millions alloués en 2023 dans le canton devraient générer plus de 300 millions de francs de retombées dans les secteurs de la construction, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Dialogue avec le public

L'Etat de Vaud sera à nouveau présent lors du salon Habitat Jardin, qui se tiendra du 14 au 17 mars à Beaulieu - Lausanne, pour aller à la rencontre des propriétaires souhaitant réduire l'empreinte climatique de leur bien immobilier. Entourée de nombreux partenaires, la Direction générale de l'environnement installera son stand (B037) dans la Halle 7, au cœur du Pôle Energie de la manifestation. Des spécialistes de l'isolation, du solaire, de la pompe à chaleur, du bois-énergie et des labels Minergie et CECB s'y relayeront pour informer les propriétaires sur les subventions à disposition et les démarches nécessaires, mais aussi sur les solutions les plus appropriées en fonction du bâtiment.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 février 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Mohamed Meghari, chef de la Division efficacité énergétique, Direction générale de l'environnement

LIENS

Toutes les informations sur le Programme Bâtiments sont disponibles sur la page:
www.vd.ch/subventions-energie-batiments